



Passage sur terrain

Par camille40

Bonjour,

Nous sommes en train de faire construire notre maison dans un lotissement sur un petit terrain de 400m²

Les fondations sont réalisées et la chape va être coulée.

Les voisins nous demandent de leur laisser un passage car ils veulent construire une piscine à l'arrière de leur maison et veulent passer par notre terrain " le temps que la chape sèche " ! Si nous refusons ils nous menacent de mauvaises relations de voisinage.....

Si des dégâts sont occasionnées sur la chaussée, sur notre chantier, s'il se produit un accident sur notre terrain, quelle sera notre responsabilité ?

Ils nous assurent que leur piscine sera terminée avant que les travaux ne reprennent chez nous, mais quel serait notre recours dans le cas contraire.

Ils nous proposent un écrit d'engagement, mais cela a-t-il une quelconque valeur ?

Nous vous remercions pour votre réponse,
cordialement

Par Tisuisse1

Vos voisins n'ont qu'à se débrouiller pour passer par chez eux, pas chez vous, leur terrain n'est pas enclavé.